

ACL - TARIFS MURIANETTE - ANNEE 2026

(Applicables au 07/01/2026)

Appliqués aux familles résidant à Murianette. Ces tarifs tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES DE LOISIRS A LA JOURNEE (repas compris)		CENTRES DE LOISIRS A LA DEMI-JOURNEE		Repas
	Tarifs Murianette	Tarifs de base	Tarifs Murianette	Tarifs de base	
- 300	14,40 €	19,40 €	6,70 €	9,70 €	4,10 €
301 - 450	16,80 €	21,80 €	7,90 €	10,90 €	4,50 €
451 - 800	19,10 €	24,10 €	9,05 €	12,05 €	5,00 €
801 - 1000	20,30 €	25,30 €	9,65 €	12,65 €	5,30 €
1001 - 1220	21,30 €	25,30 €	10,65 €	12,65 €	5,30 €
1221 - 1450	22,50 €	26,50 €	11,25 €	13,25 €	5,60 €
1451 - 1800	24,60 €	27,60 €	12,80 €	13,80 €	5,80 €
+ 1800	25,70 €	28,70 €	13,35 €	14,35 €	6,05 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons : Club Vacances : ajouter 6 € pour la semaine du 07 au 10/04.

Le Clos d'Espiès : Stage vacances : Vélo et Tir à l'arc : ajouter 8 € pour la semaine.

Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Escalade/Equitation	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Petits Vélos / Créafolies
- 450	239,80 €	205,70 €	169,40 €
451 - 1220	286,00 €	246,40 €	209,00 €
1221 - 1800	323,40 €	279,40 €	240,90 €
+ 1800	361,90 €	313,50 €	273,90€

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 2ème trimestre 2026.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs
les après-midi

Quotient familial	Equitation : 4 Après-Midi (7 au 10/04)	Equitation : 5 Après-Midi (13 au 17/04)
- 450	87,20 €	109,00 €
450 - 1220	104,00 €	130,00 €
1221 - 1800	117,60 €	147,00 €
+ 1800	131,60 €	164,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés et, les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.